



CH-3003 Berne, CFC

E-Mail

finanzierung@bav.admin.ch

Référence : ACF / voj

Votre référence :

Notre référence : teb

Berne, le 15 octobre 2024

Prise de position de la Commission fédérale de la consommation (CFC) sur le projet d'arrêté sur le crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs pour les années 2026 à 2028

Mesdames, Messieurs

Par ces lignes, la Commission fédérale de la consommation (CFC) souhaite se prononcer sur la consultation relative au projet d'arrêté sur le crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs pour les années 2026 à 2028. Il s'agit là d'une mesure importante en matière de politique de consommation, pour plusieurs raisons.

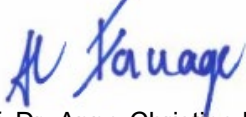
- Le transport régional de voyageurs met le plus souvent en présence un consommateur voyageur et une entreprise de transports, soit un professionnel, revêtant par-là les caractéristiques propres au droit de la consommation.
- Pouvoir offrir des transports régionaux abordables pour les déplacements contraints tels ceux nécessaires pour se rendre sur le lieu de travail, mais également pour les déplacements dits de loisirs implique d'investir dans les infrastructures, de tenir compte du renchérissement pour continuer à offrir des transports de qualité, avec des conséquences environnementales dans les limites planétaires, ce qu'ambitionne de faire le projet d'arrêté. A cela s'ajoute le constat qu'en cas de réductions substantielles, il faut se préparer à une recrudescence des transports individuels, étant entendu que ce manque ne pourra pas être comblé par les cantons.
- Le contrat entre le consommateur voyageur et l'entreprise de transport peut enfin, au même titre que d'autres contrats conclus par le consommateur, donner lieu à des différends juridiques. Même si les litiges existent, ils ne sont que très rarement portés devant une autorité judiciaire. La faible valeur litigieuse, les coûts et les délais de la procédure n'y sont pas étrangers.

Commission fédérale de la consommation
Jean-Marc Vögele
Secrétariat
Palais fédérale est, CH-3003 Berne
Tel.: +41 58 462 20 46, Fax: +41 58 462 43 70
jean-marc.voegel@bfk.admin.ch
www.konsum.admin.ch

C'est l'occasion de rappeler ici l'existence du service de médiation des transports publics qui propose ses services gratuitement si le voyageur n'a pas obtenu une solution de l'entreprise de transport qu'il juge satisfaisante.

Pour ces motifs, la Commission fédérale de la consommation soutient l'adoption de l'arrêté en faveur du crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional des voyageurs pour les années 2026-2028.

Pour la Commission fédérale de la Consommation

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Fornage'.

Prof. Dr. Anne-Christine Fornage
Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Lohmann'.

Prof. Melinda Lohmann
Vice-présidente